Mieux comprendre l'ACA en santé et services sociaux

Fiches pratiques et théoriques

L'action communautaire autonome en santé et services sociaux

Collection d'outils du projet L'ACA chez les OCASSS

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

L'ACA, c'est l'initiative de citoyennes et de citoyens qui décident de s'associer et de s'organiser de manière autonome pour agir sur leur milieu et améliorer leurs conditions de vie.

C'est aussi le mouvement de milliers d'organismes québécois qui, avec leurs approches originales et leur vision globale, cherchent à faire progresser la société en agissant pour éradiquer les problèmes sociaux à la racine.

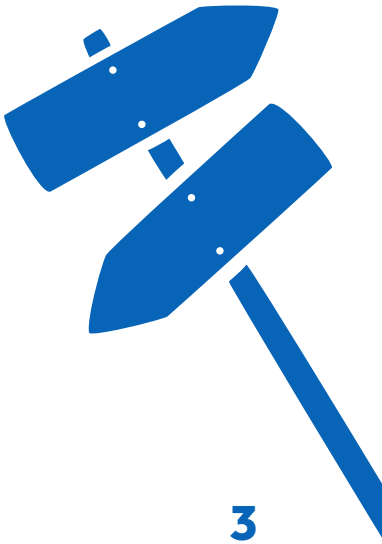

Table des matières

Introduction **3**

L'action communautaire autonome **4**

Fondements et principes 4

L'ACA en huit critères 6

Les documents gouvernementaux qui encadrent l'ACA 10

Les luttes d'hier à aujourd'hui 11

L'action communautaire autonome en santé et services sociaux **16**

Portrait du secteur de la santé et des services sociaux 16

Quelques particularités des pratiques d'ACA en santé et services sociaux 19

De nombreux bienfaits 24

Références et ressources complémentaires **26**

Introduction

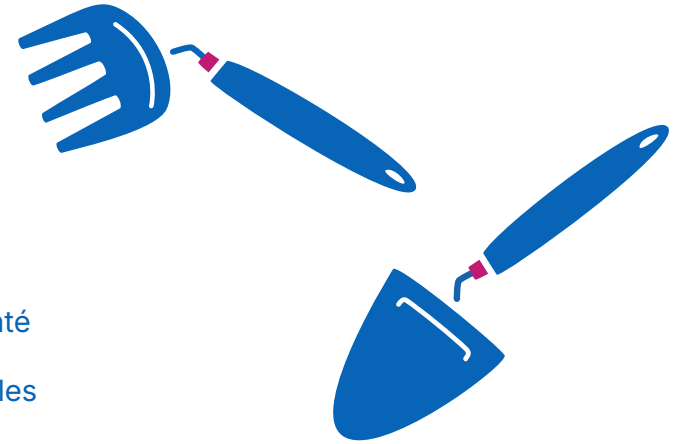

Les pratiques d'action communautaire autonome (ACA) dans le domaine de la santé et des services sociaux sont extrêmement riches et diversifiées. Chacun à leur façon, les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (les OCASSS) contribuent à façonner une société plus juste, plus inclusive et plus démocratique.

Ce document introductif est le premier de la série *Mieux comprendre l'ACA en santé et services sociaux.* Alors que les fiches suivantes exposent en détail chacun des huit critères de l'ACA, celle-ci pose les bases en présentant, d'une part, les fondements de l'ACA et les moments clés de son histoire, et d'autre part, les spécificités qui distinguent l'action des OCASSS dans le paysage communautaire.

Comme pour l'ensemble des outils du projet *L'ACA chez les OCASSS*, cette fiche a été conçue par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (Table/TRPOCB) pour outiller les organismes qui souhaitent s'approprier davantage les grands principes de l'ACA. Mieux comprendre ces principes est essentiel pour les OCASSS, afin de préserver le caractère unique de leurs pratiques.

Bien que la lecture complète de la série soit recommandée, les différentes fiches peuvent être consultées indépendamment les unes des autres.

La série s'accompagne également d'un cahier de travail conçu pour y prendre des notes durant la lecture ou pour être personnalisé selon les besoins de chaque OCASSS.

Pour consulter tous les outils réalisés dans le cadre du projet *L'ACA chez les OCASSS* : https://trpocb.org/acachezlesocasss/outils-et-publications/

L'action communautaire autonome

Fondements et principes

Qu'est-ce que l'ACA ?

Il n'y a pas de définition simple et unique de l'action communautaire autonome (ACA). Le terme *ACA* est employé de plusieurs manières, entre autres pour définir…

… un type d'organisme

Les organismes d'ACA partagent des caractéristiques communes dans leur manière d'être et de faire. Ils adhèrent aux huit critères définissant l'ACA.

… une culture

Les organismes d'ACA possèdent une histoire, des valeurs, des principes et des fondements qui leur sont propres.

… un mouvement

Les organismes d'ACA partagent entre eux et avec d'autres mouvements sociaux un projet de société basé sur la justice sociale.

Les principes de l'ACA en trois mots clés

Action + **Communautaire** + **Autonome** = **ACA**

Action — Les organismes d'ACA agissent pour améliorer la société et les conditions de vie.

- **Une grande diversité d'actions et d'organismes :** Chacun à leur manière, les organismes d'ACA agissent à différents niveaux, que ce soit à petite ou à grande échelle, pour répondre aux besoins de leur communauté. Leurs actions sont connectées à leur mission de transformation sociale.
- **Un projet de société :** Les organismes d'ACA poursuivent une mission visant à bâtir une société plus juste, démocratique et inclusive. Ils agissent ensemble et avec les mouvements sociaux, comme les mouvements féministes, écologistes ou syndicaux, sur les causes profondes des inégalités sociales en luttant contre la pauvreté, les discriminations et les injustices.
- **Une vision globale :** Les actions des organismes d'ACA s'inscrivent dans une vision globale, qui tient compte des facteurs économiques, politiques et sociaux. Ils remettent en question les structures, les systèmes et les pratiques qui perpétuent les inégalités et les injustices sociales.
- **Une action fondée sur des valeurs communes :** Les organismes d'ACA sont guidés par des valeurs comme la solidarité, la démocratie, l'équité, l'autonomie, l'inclusion et la justice sociale.

L'action communautaire autonome

Les principes de l'ACA en trois mots clés (suite)

Communautaire — Les organismes d'ACA sont profondément ancrés dans leur communauté, qui est au cœur de leur action.

- **L'enracinement dans la communauté :** Les organismes d'ACA naissent de l'initiative de citoyennes et de citoyens qui, face à une situation problématique, décident de s'organiser pour agir sur leur milieu. Ils restent enracinés grâce aux liens étroits qu'ils entretiennent au fil du temps avec leur communauté et les acteurs de leur milieu. Les organismes font partie intégrante de la communauté.
- **L'engagement citoyen :** Les organismes d'ACA favorisent la participation active et volontaire des membres de leur communauté, de manière à renforcer leur pouvoir d'agir et les amener à reprendre du contrôle sur leur situation.
- **La prise en charge collective :** L'action des organismes d'ACA comporte une dimension collective fondamentale qui, en collectivisant les problèmes vécus, permet de transformer des préoccupations individuelles en actions collectives.

Autonome — Ce sont les communautés elles-mêmes qui, au sein des organismes d'ACA, ont le pouvoir de déterminer ce qu'elles souhaitent changer et les moyens pour y parvenir.

- **Une approche par, pour et avec la communauté :** Ce sont les personnes directement concernées par une situation problématique qui identifient leurs besoins et qui définissent leurs propres moyens d'agir. Les organismes d'ACA renforcent ainsi la capacité des communautés à agir pour répondre elles-mêmes à leurs besoins.
- **L'indépendance du réseau public :** Les organismes d'ACA déterminent librement leur mission, leurs orientations, leurs approches et leurs pratiques, en maintenant une distance par rapport aux instances gouvernementales et aux autres bailleurs de fonds. Leurs actions résultent de la volonté de l'organisme et de ses membres.
- **Des espaces démocratiques :** Les organismes d'ACA constituent des espaces permettant de contribuer aux processus décisionnels et à la réalisation d'une mission commune. En étant dirigés par leurs membres, ils donnent une voix aux personnes, aux groupes et aux communautés qui sont souvent exclus du débat public.
- **Des pratiques alternatives :** Les pratiques des organismes d'ACA s'appuient sur l'expertise unique de leurs membres et sur une compréhension approfondie des besoins de leur communauté. Elles sont donc différentes de celles de l'État.

L'action communautaire autonome

L'ACA en huit critères

Des critères pour distinguer les organismes d'ACA des autres OSBL

Les critères de l'ACA ont été élaborés par le gouvernement québécois, avec le milieu communautaire, afin de définir les caractéristiques qui distinguent les organismes d'ACA des autres organismes de la grande famille des organismes sans but lucratif (OSBL).

Les huit critères de l'ACA

- 1er critère : Avoir le statut d'un organisme à but non lucratif
- 2e critère : Être enraciné dans la communauté
- 3e critère : Entretenir une vie associative et démocratique
- 4e critère : Être libre de déterminer sa mission, ses orientations, ses approches et ses pratiques
- 5e critère : Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté
- 6e critère : Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme qui favorise la transformation sociale
- 7e critère : Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées
- 8e critère : Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public

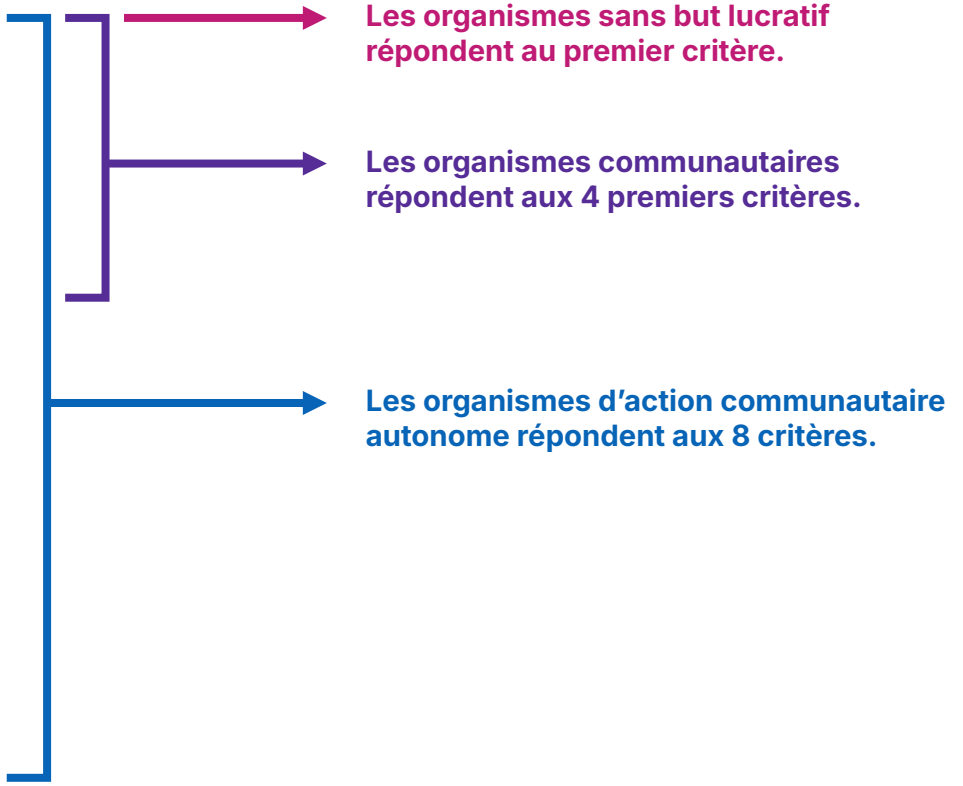

L'action communautaire autonome

Des critères pour distinguer les organismes d'ACA des autres OSBL (suite)

Quelques exemples de caractéristiques* qui distinguent trois types d'organismes offrant des activités de loisir aux personnes aînées

Types d'organismes	Exemples de caractéristiques*
Les **organismes sans but lucratif** sont des personnes morales répondant au premier critère de l'ACA. Ils ont en commun le fait de poursuivre une mission à des fins sociales, éducatives, philanthropiques, sans chercher à procurer de gain financier à ses membres.	L'organisme sans but lucratif : ● Offre des activités de loisirs aux personnes aînées
Les **organismes communautaires** sont des OSBL qui offrent des services d'aide ou de mieux-être dans une communauté. Ils adhèrent aux quatre premiers critères de l'ACA. En étant dirigés par leurs membres, ils sont libres de déterminer leurs orientations, leurs pratiques et leurs activités.	L'organisme communautaire : ● Offre des activités de loisirs aux personnes aînées ● S'est développé en fonction des besoins exprimés par les personnes aînées de la communauté ● Est gouverné par un conseil d'administration composé majoritairement de personnes aînées ● Implique les personnes aînées dans la conception, l'organisation et l'animation des activités

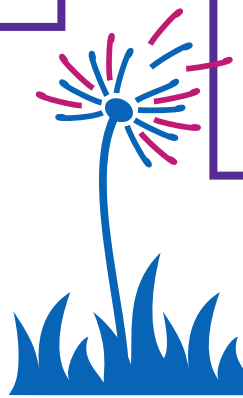

L'action communautaire autonome

Des critères pour distinguer les organismes d'ACA des autres OSBL (suite)

Quelques exemples de caractéristiques* qui distinguent trois types d'organismes offrant des activités de loisir aux personnes aînées (suite)

Types d'organismes

Les **organismes d'action communautaire autonome** adhèrent quant à eux à l'ensemble des huit critères de l'ACA. Ils se distinguent entre autres par leur mission de transformation sociale, leurs pratiques citoyennes et leurs approches larges.

**Les frontières entre les types d'organismes ne sont pas toujours bien définies. Les exemples sont donnés à titre indicatif seulement, car un même organisme pourrait appartenir à l'une ou l'autre des catégories, selon qu'il respecte seulement les quatre premiers critères ou l'ensemble des huit critères de l'ACA, et selon la manière dont il s'identifie lui-même.*

Les huit critères de l'ACA sont impératifs et cumulatifs : pour qu'un organisme soit reconnu comme un organisme d'ACA, il doit obligatoirement adhérer à l'ensemble de ces huit critères.

Exemples de caractéristiques*

L'organisme d'action communautaire autonome :

- Offre des activités de loisirs aux personnes aînées
- S'est développé en fonction des besoins exprimés par les personnes aînées de la communauté
- Est gouverné par un conseil d'administration composé majoritairement de personnes aînées
- Implique les personnes aînées dans la conception, l'organisation et l'animation des activités
- Constitue un milieu de vie où les personnes aînées se regroupent et se donnent ensemble des moyens pour demeurer socialement actives
- Participe à des coalitions avec d'autres organismes pour améliorer les conditions de vie des personnes aînées
- Mobilise ses membres pour des actions collectives
- Fait la promotion d'un projet de société inclusif où les personnes aînées contribuent activement à la société

L’action communautaire autonome

Des critères pour affirmer l’identité unique des organismes d’ACA

Les critères de l’ACA sont beaucoup plus que de simples balises administratives servant à déterminer le statut d’un organisme.

Bien que leur formulation puisse sembler complexe, ils énoncent les principes fondamentaux qui définissent l’identité unique des organismes d’ACA. Ces principes constituent une sorte d’idéal qui guident les organismes dans leurs pratiques, qui donnent du sens à leurs actions, et qui renforcent leur appartenance au mouvement d’ACA.

Ainsi, les critères sont l’expression formelle des principes de l’ACA qui, eux, représentent la nature même de l’action des organismes d’ACA.

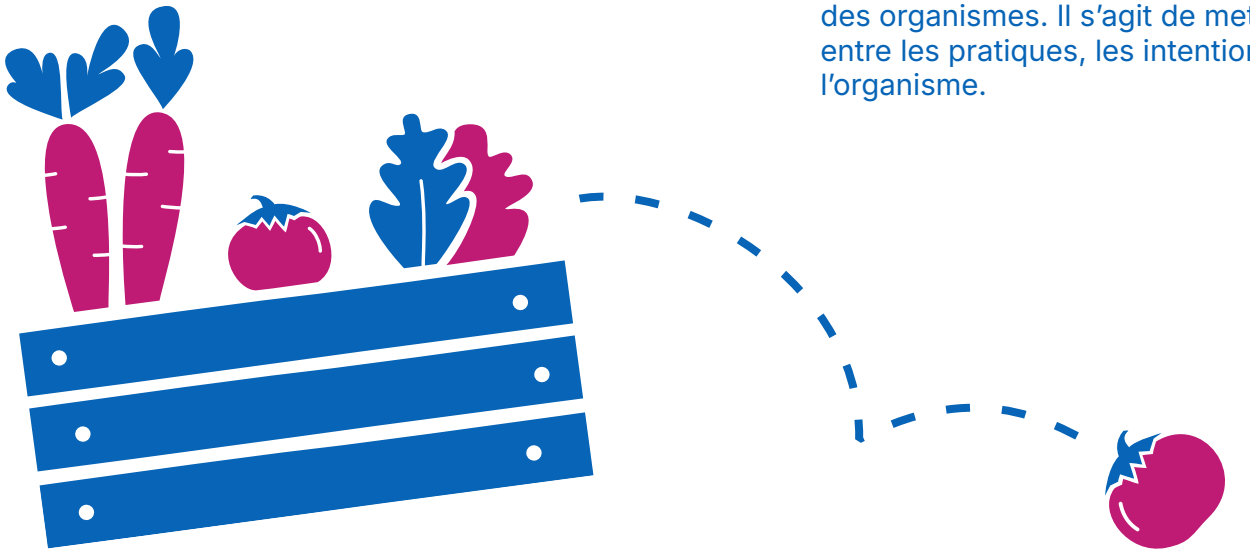

Comment évaluer son adhésion aux critères de l’ACA ?

Évaluer l’adhésion de son organisme aux critères de l’ACA ne devrait pas consister à classer ses activités dans l’une ou l’autre des cases, mais plutôt à porter un regard global sur l’ensemble de ses pratiques.

Ce processus peut s’avérer complexe, car les pratiques des organismes s’inscrivent dans des approches globales, qui intègrent l’ensemble des critères. En effet, les critères sont intimement liés et les frontières qui les séparent sont souples, de sorte qu’une même action peut répondre simultanément à plusieurs d’entre eux.

C’est pourquoi l’évaluation de l’adhésion aux critères de l’ACA devrait s’inscrire dans une perspective globale, en tenant compte des principes fondamentaux de l’ACA et de la manière dont ils se manifestent dans la mission et les actions concrètes des organismes. Il s’agit de mettre en lumière la cohérence entre les pratiques, les intentions et les valeurs portées par l’organisme.

L'action communautaire autonome

Les documents gouvernementaux qui encadrent l'ACA

Plusieurs documents encadrent l'ACA, de la *Loi sur les compagnies*, qui balise le fonctionnement des organismes, aux écrits qui régissent les différents programmes de financement à la mission globale, en passant par le *Cadre de référence en matière d'action communautaire*, qui précise les huit critères de l'ACA[1].

Loi sur les compagnies, partie III

Loi qui encadre la création et le fonctionnement des organismes sans but lucratif incorporés au Québec.

Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire

Non contraignante. Reconnaît l'autonomie des organismes dans la définition de leur mission et de leurs actions.

Établit l'importance du financement à la mission pour protéger l'autonomie des organismes.

Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire

Propose différentes mesures pour soutenir les organismes.

Cadre de référence en matière d'action communautaire

Balise les relations entre l'État et les organismes.

Définit les critères permettant de distinguer l'action communautaire de l'action communautaire autonome.

Documents qui encadrent les programmes de financement (PSOC, etc.)

Définit les règles entourant le financement attribué aux organismes communautaires.

[1] Le contenu de cette infographie est inspiré de : Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec. (2024). *Les poupées russes de l'ACA*. https://mepacq.qc.ca/wp-content/uploads/2024/03/2024-Poupee-russe-cadre-de-refernce.pdf

L'action communautaire autonome

Les luttes d'hier à aujourd'hui

Le mouvement de l'action communautaire autonome est unique au Québec. Issu d'initiatives citoyennes, il constitue aujourd'hui une partie intégrante du filet social, en plus de porter une voix critique essentielle pour une plus grande justice sociale.

Les moments clés dans l'histoire de l'ACA[2,3]

Avant les années 1960

Éléments de contexte

- Grande noirceur : domination de l'Église catholique sur toutes les sphères de la société, y compris les services sociaux.
- Les problèmes sociaux sont perçus comme des problèmes individuels.

Moments clés pour l'ACA

- Naissance de mouvements populaires inspirés du syndicalisme, revendiquant des services publics et une redistribution plus équitable de la richesse.

Années 1960 au début des années 1980

Éléments de contexte

- Révolution tranquille : déclin du pouvoir clérical, modernisation rapide du Québec, remise en question des normes traditionnelles.
- Montée de l'État-providence, intervention plus active de l'État dans le domaine social, mise en place de services publics et de programmes sociaux, comme l'assurance maladie, l'aide sociale et le régime des rentes du Québec.
- L'État se reconnaît une responsabilité dans la réponse aux problèmes sociaux.
- Création des premiers programmes de financement aux organismes communautaires, dont le PSOC en 1973.

Moments clés pour l'ACA

- Le mouvement communautaire commence à s'organiser de manière autonome pour revendiquer de meilleures conditions de vie.
- Émergence d'un modèle de pratiques militantes, où les actions collectives s'inscrivent dans une perspective de transformation des structures sociales et politiques.

L'action communautaire autonome

Les moments clés dans l'histoire de l'ACA (suite)

Années 1980

Éléments de contexte

- Crise économique mondiale : forte augmentation du chômage, de la pauvreté et des inégalités sociales.
- Remise en question de l'État-providence, amorce d'un désengagement de l'État, entraînant une réduction des services publics.

Moments clés pour l'ACA

- Forte croissance du nombre de groupes communautaires et diversification des pratiques.
- Début des demandes de reconnaissance de l'action communautaire autonome, de l'autonomie des organismes et de leur droit à un financement stable et décent.

Années 1990

Éléments de contexte

- Austérité, coupes budgétaires massives dans les services publics et les programmes sociaux, notamment en santé et services sociaux.

Moments clés pour l'ACA

- Création de multiples coalitions et regroupements dans une volonté de structuration du mouvement et des revendications communes.
- 1995 : Fondation officielle de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, active depuis le milieu des années 1980.
- 1996 : 1re rencontre nationale du mouvement d'ACA et adoption du document *Principes d'une politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome*, qui détermine, entre autres, les caractéristiques de l'ACA.

L'action communautaire autonome

Les moments clés dans l'histoire de l'ACA (suite)

Années 2000 à aujourd'hui

Éléments de contexte

- Déresponsabilisation de l'État face aux enjeux sociaux, remise en question du rôle central de l'État dans le domaine social.
- Privatisation des services publics et de la lutte à la pauvreté.
- Essor des fondations privées et des partenariats publics philanthropiques (PPP

Moments clés pour l'ACA

- Multiplication et consolidation des campagnes, des luttes et des mobilisations pour la reconnaissance des organismes d'ACA et le renforcement du filet social.
- Gain important : Adoption d'une politique gouvernementale sur l'action communautaire[4], en 2001, reconnaissant la contribution originale et essentielle des organismes d'ACA à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, qui justifie un soutien financier de la part de l'État.

> Bien qu'elle ne réponde pas à toutes les revendications du mouvement d'ACA, l'adoption de la politique marque un gain important, car elle reconnaît les caractéristiques de l'ACA, dont l'autonomie des organismes, et l'importance du financement à la mission, lequel doit être prépondérant.

[2] Regroupement des organismes en défense collective des droits. (2017). *Défense collective des droits. Son histoire, ses critères et ses manifestations. Guide à l'attention des groupes en défense collective des droits*. http://www.defensedesdroits.com/wp-content/uploads/2020/02/RODCD-Guide-2017.pdf

[3] Réseau québécois de l'action communautaire autonome. (2019). *Historique du mouvement.* https://rq-aca.org/aca/historique/#aca-historique

[4] Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2001). *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec.* https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/politiques-directives-procedures/PO_action-communautaire_MESS.pdf

L'action communautaire autonome

Des revendications toujours actuelles

Le respect de l'autonomie

L'autonomie des organismes d'ACA demeure menacée sur de nombreux fronts, notamment par l'ingérence de l'État et d'autres bailleurs de fonds qui cherchent à redéfinir leur mode de gestion ou leurs orientations. D'autres mécanismes plus subtils et insidieux menacent aussi leur autonomie, comme l'imposition d'un langage administratif issu du monde des affaires (clientèle, livrables, indicateurs de performance), qui s'infiltre dans les pratiques communautaires. Or, le respect de l'autonomie est une condition fondamentale pour préserver la capacité des organismes à répondre aux besoins de leur communauté et à s'adapter aux réalités changeantes.

Cette revendication est portée par :

- La coalition *Mon OSBL n'est pas un lobby,* créée à l'initiative de la Table en 2014, qui s'oppose à l'assujettissement des organismes sans but lucratif à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme.
- Les membres du RQ-ACA, qui réclament une loi en action communautaire autonome afin d'obtenir un statut juridique distinct pour les organismes d'ACA.
- L'Observatoire de l'ACA, qui mène des travaux de recherche sur l'autonomie.
- Et plusieurs autres.

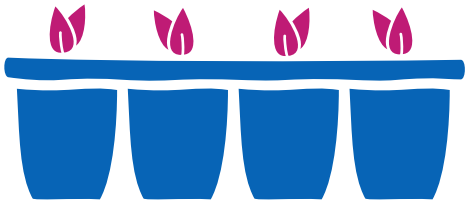

La hausse du financement à la mission

La question du sous-financement chronique des organismes communautaires reste encore et toujours un enjeu majeur. Les subventions à la mission globale sont largement insuffisantes pour permettre aux organismes de réaliser pleinement leur mission. Il est donc essentiel de continuer de revendiquer une hausse substantielle du financement public à la mission. De plus, il est nécessaire que les subventions soient indexées selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire[5], un indice élaboré par la Table pour tenir compte de l'augmentation réelle des coûts de fonctionnement dans les organismes.

Cette revendication est portée par :

- La campagne *CA$$$H (Communautaire autonome en santé et services sociaux — Haussez le financement !),* créée en 2017 par les membres de la Table. Elle s'adresse directement au ministère de la Santé et des Services sociaux pour revendiquer des améliorations au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).
- La campagne *Les droits, ça se défend collectivement,* qui revendique un rehaussement substantiel du financement des organismes de défense collective des droits.
- Les campagnes de différents regroupements, qui réclament un financement à la hauteur des besoins de leurs membres, en cohérence avec les revendications du mouvement de l'ACA.
- Et plusieurs autres.

[5] Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles. (2025). *Indice des coûts de fonctionnement du communautaire.* https://trpocb.org/icfc/

L'action communautaire autonome

Des revendications toujours actuelles (suite)

Le renforcement du filet social

Le filet social continue de s'effriter sous l'effet des compressions budgétaires et de la privatisation rampante des services publics. Face au désengagement de l'État, les organismes communautaires, eux-mêmes sous-financés, subissent une pression accrue, devenant souvent le dernier maillon pour les personnes les plus vulnérables. Un réinvestissement massif dans le filet social est donc indispensable pour garantir les droits fondamentaux de toutes les personnes, réduire les inégalités sociales et permettre aux organismes de se concentrer sur leur mission première plutôt que de pallier la détérioration des services publics et des programmes sociaux.

Cette revendication est portée par :

- La Coalition Main rouge, qui milite depuis 2009 pour l'accès à des services publics universels et de qualité, indispensables pour le respect et la réalisation des droits fondamentaux de tous et toutes.
- La Coalition Solidarité Santé, qui défend depuis 1991 la gratuité, l'accessibilité, l'universalité et l'intégralité du système de santé et des services sociaux, tout en luttant contre la privatisation.
- La Ligue des droits et libertés, fondée en 1963, qui surveille les politiques gouvernementales affectant, entre autres, le droit à la santé, tout en dénonçant les situations de violation des droits de la personne.
- Et plusieurs autres.

Qu'est-ce que le filet social ?[6]

Programmes sociaux : Programmes gouvernementaux ciblés visant des groupes spécifiques de la population ayant des besoins particuliers. Ils prennent souvent la forme de prestations financières directes (comme l'aide sociale, les allocations familiales).

Services publics : Activités et infrastructures mises en place par l'État pour répondre aux besoins d'intérêt général de l'ensemble de la population. Ils devraient garantir l'accès universel à des services essentiels, comme les soins de santé, l'éducation, les transports en commun, etc.

Organismes communautaires : Organismes issus de la communauté qui offrent des services, du soutien et des activités répondant aux besoins identifiés par leur milieu.

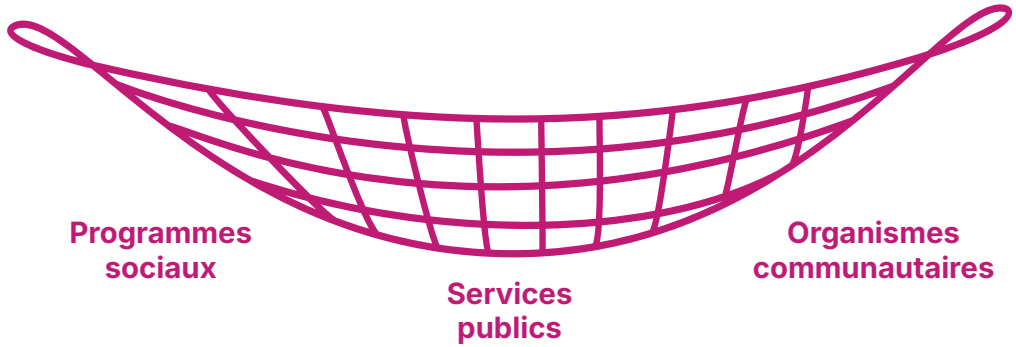

Filet social :
Ensemble des mécanismes de protection (programmes sociaux, services publics et organismes communautaires) qui agissent chacun à leur façon pour prévenir l'exclusion sociale, réduire les inégalités et assurer un niveau de vie décent à l'ensemble des membres de la société.

[6] La modélisation du filet social ainsi que les définitions proposées s'inspirent de : Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec. (s. d.). *Austérité ou communautaire : quelle lutte choisir ?* https://mepacq.qc.ca/tool/austerite-ou-communautaire-quelle-lutte-choisir/

L'action communautaire autonome en santé et services sociaux

Portrait du secteur de la santé et des services sociaux

Les OCASSS : des acteurs incontournables du mouvement d'ACA

Le mouvement d'ACA regroupe plus de 4500 organismes dans une multitude de secteurs, dont plus de 3000 dans celui de la santé et des services sociaux. Les OCASSS représentent environ deux tiers des organismes d'ACA.

La part du secteur de la santé et des services sociaux dans le mouvement d'ACA[7]

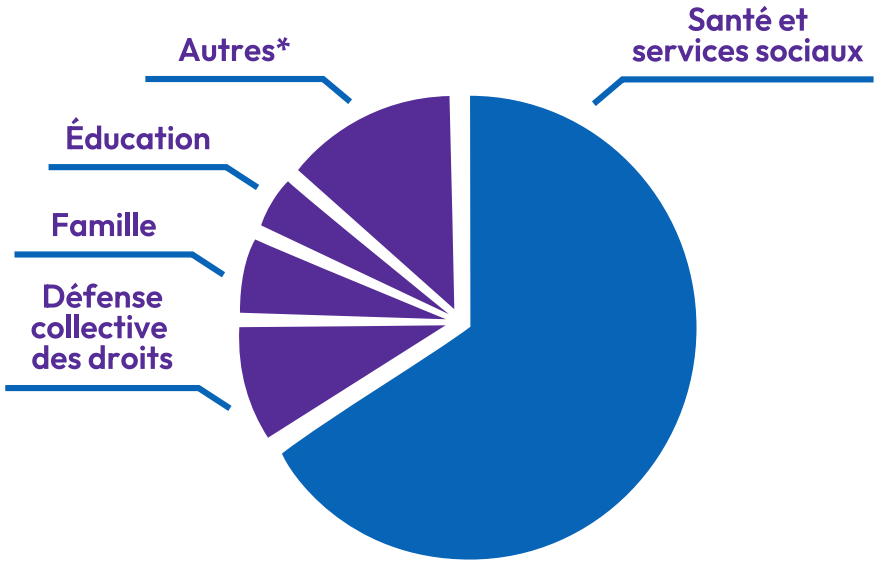

*Autres : culture et communications, habitation, immigration, solidarité internationale, environnement, etc.
2022-2023

[7] Réseau québécois de l'action communautaire autonome. (2024). *Soutien financier versé, moyenne et médiane en appui à la mission globale des organismes communautaires par ministère et organisme gouvernemental,* 2022-2023. https://rq-aca.org/wp-content/uploads/2024/11/Moy-med2022-2023.pdf

La santé et les services sociaux sous différentes perspectives

Les OCASSS abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives — femmes, jeunes, hébergement, familles, personnes en situation de handicap, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc.

Des milieux de vie aux organismes d'aide, d'entraide, de sensibilisation et de défense des droits, en passant par les ressources d'hébergement, ils répondent à des besoins multiples et diversifiés.

Cette grande diversité de pratiques témoigne de la capacité des OCASSS à développer des approches uniques, adaptées aux réalités de leurs communautés et ancrées dans une vision transformatrice de la société.

L'action communautaire autonome en santé et services sociaux

Les instances de représentation des OCASSS

Les OCASSS sont représentés par plusieurs instances qui agissent à différents niveaux. La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) les représente à travers leurs regroupements nationaux, et la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) à travers leurs regroupements régionaux. Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) représente quant à lui l'ensemble du mouvement d'ACA.

Ces instances jouent un rôle crucial dans la défense des droits et des intérêts du milieu communautaire. En plus de leur rôle de représentation, elles assurent également un rôle d'information, de soutien et de mobilisation[8]. Ensemble, ces instances permettent aux organismes de se concerter et de renforcer leur pouvoir d'agir, favorisant une action collective plus forte et cohérente.

Les OCASSS se regroupent autour de différentes caractéristiques communes, comme l'appartenance à une même région, le domaine d'action ou encore le fait d'être financés par un même ministère. Ils sont donc souvent membres d'autres OCASSS, qui à leur tour, peuvent être membres d'autres organismes, notamment pour se concerter sur une base plus grande. Un même OCASSS peut donc être représenté par plusieurs instances à la fois. Cette dynamique, bien qu'elle soit enrichissante pour la vie démocratique, peut aussi complexifier les relations entre les différentes organisations et créer de la confusion.

Quelques définitions

Groupe de base local/régional/national

Organisme communautaire qui intervient directement auprès de la population dans une communauté locale, régionale, ou nationale. Ses membres sont principalement des personnes.

Regroupement régional/national

Organisme communautaire qui regroupe des organismes d'une même région (regroupement régional) ou de plusieurs régions du Québec (regroupement national).

Regroupement sectoriel/multisectoriel

Organisme communautaire qui regroupe des organismes œuvrant dans un même domaine (regroupement sectoriel) ou issus de différents secteurs d'activités (regroupement multisectoriel). Son rayonnement peut être régional ou national.

[8]Observatoire de l'ACA. (2022). *Les regroupements : Maillons essentiels du mouvement de l'action communautaire autonome.* https://observatoireaca.org/2022/11/03/covid-19-impacts-regroupements/

L'action communautaire autonome en santé et services sociaux

Les liens entre les OCASSS et leurs principaux regroupements

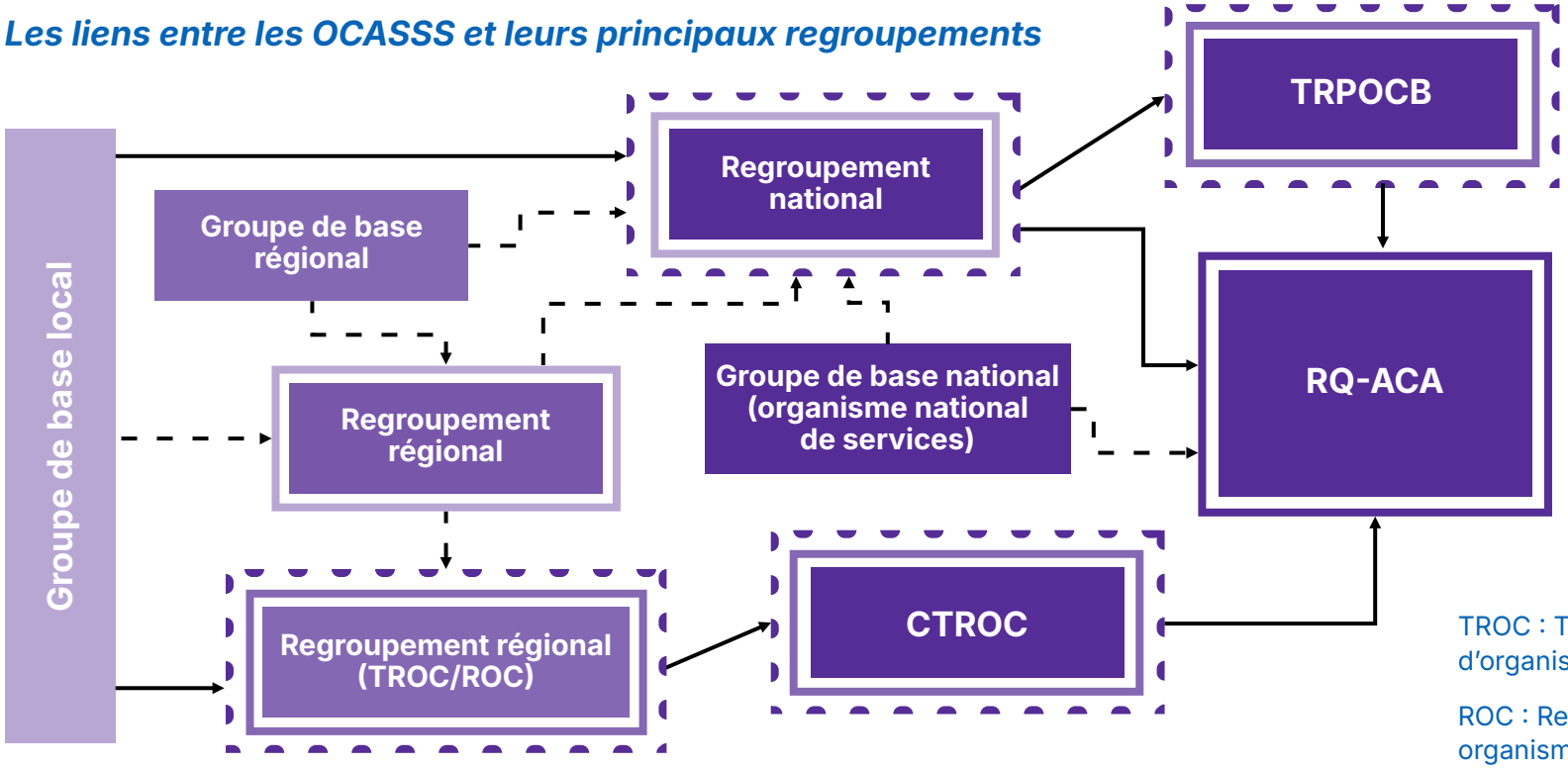

RQ-ACA : Réseau québécois de l'action communautaire autonome

TRPOCB : Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

CTROC : Coalition des tables régionales d'organismes communautaires

TROC : Table régionale d'organismes communautaires

ROC : Regroupement des organismes communautaires

Légende :

L'organisme est ou peut être membre de l'autre organisme. ⟶

L'organisme peut être membre de l'autre organisme, mais cela est moins courant. - - ⟶

L'organisme a un rayonnement :

local régional national

Le regroupement rassemble des organismes d'un même domaine dans le secteur de la santé et services sociaux.

Le regroupement rassemble des organismes de plusieurs domaines dans le secteur de la santé et services sociaux.

Le regroupement rassemble ou peut (en pointillé) rassembler des organismes de plusieurs secteurs du grand domaine de l'ACA.

L'action communautaire autonome en santé et services sociaux

Quelques particularités des pratiques d'ACA en santé et services sociaux

Une mission dans le champ de la santé et des services sociaux

Les OCASSS poursuivent une mission qui s'inscrit dans le champ de la santé et des services sociaux, qui vise donc l'amélioration de la santé, des conditions de vie et du bien-être des personnes, des groupes et des communautés.

- ► Par exemple, un centre d'action bénévole aura pour mission de promouvoir l'action bénévole pour répondre à certains besoins de sa communauté, afin d'améliorer sa qualité de vie.

Une définition élargie de la santé et du bien-être

Leur définition de la santé s'inscrit dans celle de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), c'est-à-dire un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie[9].

- ► Par exemple, une association de personnes vivant avec une maladie chronique définira le bien-être de ses membres selon trois dimensions : leur autonomie, leur qualité de vie et leur lien social.

Une vision globale de la santé qui inclut sa dimension sociale

Les OCASSS ont une vision globale de la santé, qui tient compte des multiples facteurs pouvant influencer la santé et le bien-être des personnes, des groupes et des communautés. Ils reconnaissent que ces facteurs, aussi appelés « déterminants de la santé », sont interreliés et qu'il est possible d'agir sur plusieurs d'entre eux pour améliorer l'état de santé.

Parmi ces facteurs, les OCASSS portent une attention particulière aux **déterminants sociaux de la santé**. Selon l'OMS, il s'agit des facteurs non médicaux qui influencent l'état de santé. Ils correspondent aux circonstances dans lesquelles les personnes naissent, grandissent et évoluent, ainsi qu'à l'ensemble plus large des forces et des systèmes qui façonnent les conditions de vie au quotidien, comme le système économique ou les normes sociales[10]. Ces facteurs résultent de choix politiques, lesquels influencent la répartition du pouvoir, des ressources et de la richesse[11].

Comme le montre la modélisation qui se trouve à la page suivante, les OCASSS considèrent que la santé n'est pas seulement influencée par des caractéristiques individuelles, comme les habitudes de vie ou la génétique, mais aussi par une combinaison plus large de déterminants.

- ► Par exemple, une cuisine collective considérera que l'insécurité alimentaire est étroitement liée aux conditions socioéconomiques d'une personne, et que l'accès à une alimentation adéquate dépend de facteurs structurels, comme le revenu, le coût du logement, etc.

[9] Organisation mondiale de la Santé. (2025). *Constitution*. https://www.who.int/fr/about/governance/constitution

[10] Organisation mondiale de la Santé. (2025). *Social determinants of health*. https://www.who.int/health-topics/social-determinants-of-health

[11] Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec. (2012). *Référentiel de compétences des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux 2012*.

L'ACA en santé et services sociaux

Quelques particularités des pratiques d'ACA en santé et services sociaux (suite)

Une vision globale de la santé qui inclut sa dimension sociale (suite)

Les principaux déterminants de la santé[12]

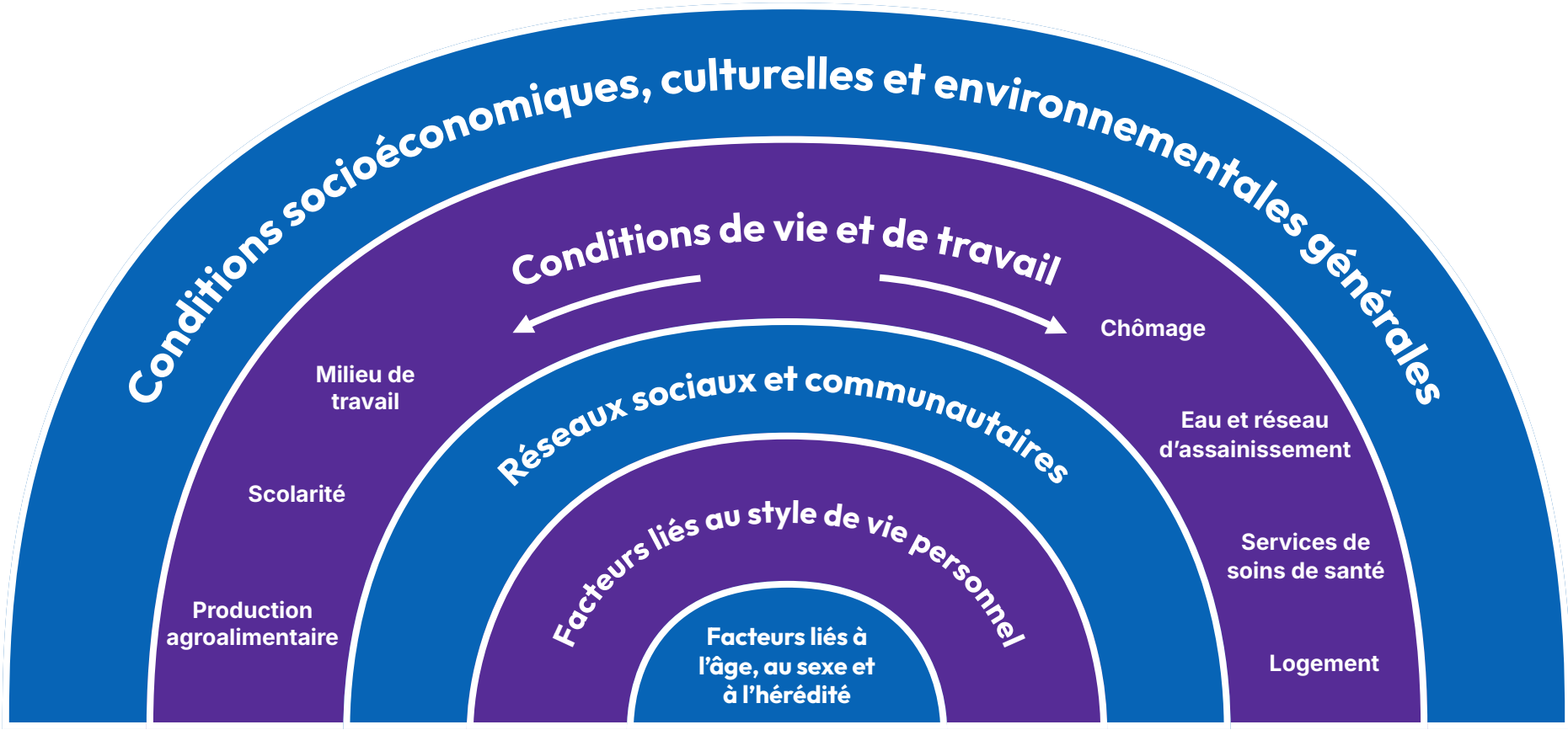

[12]Adaptation de la figure « The main determinant of health » dans Dahlgren, G., et Whitehead, M. (1991). *Policies and Strategies to Promote Social Equity in Health*, p.11. https://core.ac.uk/download/pdf/6472456.pdf et dans Conseil canadien des déterminants sociaux de la santé. (2015). *Examen des cadres relatifs aux déterminants de la santé*. https://nccdh.ca/images/uploads/comments/CCSDH_A-review-of-frameworks-on-the-determinants-of-health_FR.pdf

L'ACA en santé et services sociaux

Quelques particularités des pratiques d'ACA en santé et services sociaux (suite)

Une vision globale du bien-être des personnes, des groupes et des communautés

L'action des OCASSS s'inscrit également dans une vision globale de la personne, qui cherche à tenir compte de ses multiples dimensions, de ses caractéristiques individuelles comme de son environnement social, familial ou autre. Chaque personne est considérée dans sa globalité, avec ses forces et ses faiblesses, ses besoins et ses aspirations, et non seulement en fonction d'une problématique spécifique. Il en va de même pour les groupes et les communautés qui sont aussi reconnus dans leur globalité.

Contrairement aux approches qui tendent à les classer en catégories rigides, et à ne traiter qu'un aspect spécifique de leur situation, les OCASSS agissent sur différents aspects de leur situation pour améliorer leur bien-être global.

- Par exemple, une maison d'hébergement ne se concentrera pas uniquement sur les problèmes de violence conjugale, mais offrira également des services d'écoute, un accompagnement pour l'accès aux services juridiques, et des activités collectives favorisant la création de réseaux de solidarité.

Une volonté d'agir sur les inégalités sociales de santé

De cette vision globale découle une volonté d'agir sur les déterminants qui génèrent des inégalités sociales pour améliorer la santé et les conditions de vie.

Les inégalités sociales de santé désignent des différences **injustes** et **évitables** entre certains groupes sociaux. Elles se manifestent, entre autres, dans l'état de santé, l'espérance de vie ou l'accès aux soins[13].

Les OCASSS remettent donc en question les systèmes qui produisent des inégalités et s'engagent dans des actions visant à transformer les structures sociales qui les perpétuent.

- Par exemple, un organisme travaillant avec des personnes en situation d'itinérance ne se limitera pas à offrir un hébergement temporaire, mais militera également pour des politiques de logement abordable et des programmes sociaux adaptés à leurs réalités.

Une approche préventive de la santé et des problèmes sociaux

Les OCASSS privilégient une approche préventive, en cherchant à agir en amont, c'est-à-dire avant l'apparition ou l'aggravation d'une situation problématique, que ce soit un problème de santé ou un problème social, entre autres par des activités d'éducation populaire ou de sensibilisation.

- Par exemple, un centre d'intervention en dépendance pourra distribuer des trousses de naloxone pour prévenir les surdoses aux opioïdes, ou une maison des jeunes pourra mettre en place des activités de sensibilisation aux relations saines avant l'émergence de dynamiques relationnelles toxiques.

[13] Observatoire québécois des inégalités. (2024). *Les inégalités sociales en santé*. https://observatoiredesinegalites.com/wp-content/uploads/2024/09/Les-inegalites-sociales-de-sante-fiches.pdf

L'ACA en santé et services sociaux

Quelques particularités des pratiques d'ACA en santé et services sociaux (suite)

La prise en charge individuelle et collective de la santé et des conditions de vie

Les OCASSS encouragent l'autonomie et la participation active des personnes, des groupes et des communautés en ce qui concerne leur santé et leurs conditions de vie. Ils misent sur le renforcement du pouvoir d'agir, tant sur le plan individuel que collectif.

- ► Par exemple, un groupe d'entraide en santé mentale pourra mobiliser ses membres dans l'élaboration de leur propre plan d'action pour leur rétablissement, dans des groupes de soutien entre pairs, ou encore dans l'organisation d'actions collectives pour combattre la stigmatisation.

Une position critique par rapport aux discours dominants en santé et services sociaux

Les OCASSS remettent en question la tendance à la *médicalisation* des problèmes sociaux, qui consiste à traiter comme des pathologies médicales des difficultés découlant de conditions socioéconomiques défavorables. Ils critiquent également l'*individualisation*, qui attribue la responsabilité des difficultés uniquement aux individus sans tenir compte des facteurs sociaux, culturels ou autres. De même, ils s'opposent à la *psychologisation*, qui réduit les problèmes sociaux à de simples difficultés personnelles sur le plan psychologique.

- ► Par exemple, un organisme travaillant avec des personnes en situation de pauvreté reconnaîtra que l'anxiété vécue par ces personnes découle souvent de conditions matérielles précaires plutôt que d'une pathologie personnelle, et orientera son action vers un changement des structures socioéconomiques.

La participation à des luttes pour le droit à la santé

Le droit à la santé réfère au meilleur état de santé physique, mental et social qu'il est possible pour toute personne d'atteindre, quels que soient son genre, son origine ou ses conditions socioéconomiques[14]. Les OCASSS exigent de l'État qu'il respecte, protège et mette en œuvre ce droit, notamment en assumant ses responsabilités sociales et en renforçant le filet social.

- ► Par exemple, un regroupement d'organismes œuvrant auprès de personnes immigrantes pourra travailler à sensibiliser la population à leurs réalités, chercher à faire modifier un projet de loi sur l'accès aux soins de santé ou participer à une marche contre la privatisation des services sociaux.

[14] Ligue des droits et libertés. (2023). *Définition du droit à la santé*. https://liguedesdroits.ca/definition-du-droit-a-la-sante/

L'action communautaire autonome en santé et services sociaux

Quelques particularités des pratiques d'ACA en santé et services sociaux (suite)

En résumé, l'ACA en santé et services sociaux, ce n'est pas :

- **Ce n'est pas une propriété du réseau de la santé et des services sociaux.** Les OCASSS ont une mission qui leur est propre. Elle a été définie collectivement et démocratiquement par l'organisme et ses membres.
- **Ce n'est pas une approche curative.** L'action des OCASSS ne se limite pas à atténuer les symptômes ou les conséquences des inégalités sociales, mais cherche à agir en amont pour prévenir l'apparition des problèmes et transformer les conditions qui les engendrent.
- **Ce n'est pas une logique de services.** L'action des OCASSS va au-delà de la livraison de services ou d'aide immédiate, pour s'attaquer aux causes structurelles qui créent et maintiennent les inégalités. Elle peut traiter les symptômes de ces inégalités, mais elle va plus loin en s'inscrivant dans une logique de transformation de la société et de participation citoyenne.
- **Ce n'est pas une approche centrée sur la responsabilité individuelle.** Plutôt que de réduire les enjeux de santé à une question de comportements individuels, les OCASSS interviennent à plusieurs niveaux pour agir sur les déterminants de la santé.
- **Ce n'est pas une approche centrée sur les déficits de la personne.** L'approche des OCASSS considère la personne dans sa globalité, et pas seulement en fonction d'une problématique spécifique. Cette approche met de l'avant les forces, les capacités et le potentiel de chaque personne, en valorisant son autonomie et sa participation active dans l'amélioration de ses conditions de vie.
- **Ce n'est pas une vision étroite de la santé.** Le droit à la santé ne se limite pas à l'accès à des soins de santé. Il implique la participation démocratique des populations et des mouvements sociaux dans les décisions qui les concernent, et l'adoption de politiques gouvernementales agissant sur les déterminants sociaux de la santé.
- **Ce n'est pas une approche descendante.** L'approche des OCASSS renforce le pouvoir d'agir des personnes accompagnées qui, plutôt que d'être considérées comme des bénéficiaires de services, jouent un rôle central dans l'amélioration de leur propre bien-être.

L'action communautaire autonome en santé et services sociaux

De nombreux bienfaits

L'action des OCASSS génère une multitude de bienfaits. Au-delà de l'accompagnement et du soutien qu'ils apportent au quotidien dans leur communauté, les OCASSS constituent une composante essentielle du tissu social québécois. Les retombées de leurs actions, bien qu'elles ne soient pas nécessairement immédiates, perceptibles ou facilement mesurables, contribuent à transformer la société en profondeur. En voici quelques-unes[15].

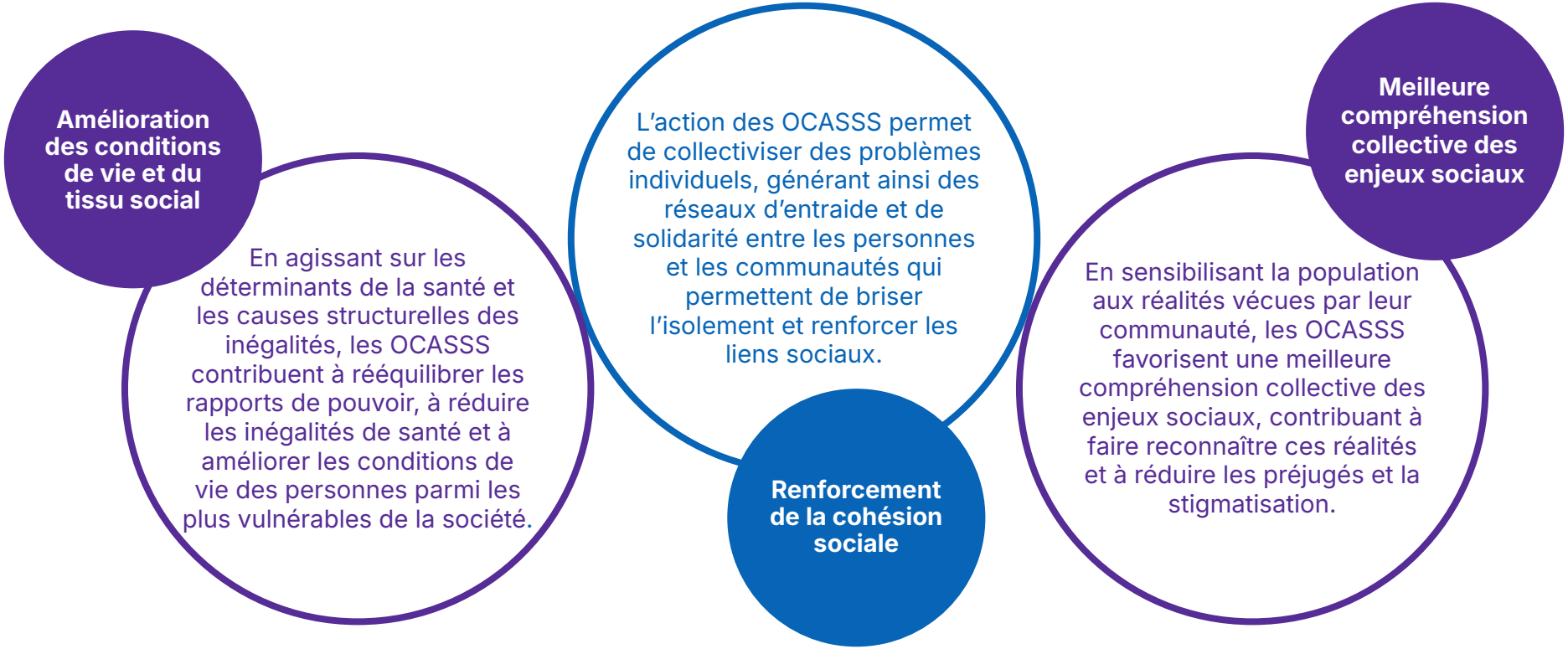

[15]Cette modélisation s'inspire des travaux de l'Observatoire de l'ACA: Nicolas, J. & Martin PM (2024). *L'autonomie des organismes d'action communautaire autonome (ACA) au Québec : Tout le monde en bénéficie.* [Cahier complet]. Observatoire de l'ACA. (Avec la collaboration de : Alimi, S., Audet, M-L., Bachand, M., Bureau, G., Camus, A., Chicoine, G., Couspeyre, Métivier, C., Milot, R., Obad-Fathallah, H., St-Cerny, A., Toupin, C.) https://observatoireaca.org/wp-content/uploads/2024/04/Autonomie_Benefices_Complet.pdf

L'action communautaire autonome en santé et services sociaux

De nombreux bienfaits (suite)

Reprise de pouvoir citoyen

À travers leurs pratiques citoyennes, les OCASSS mobilisent les membres de leur communauté autour d'enjeux collectifs, favorisant un changement social porté par et pour la communauté. Ainsi, les personnes, les groupes et les communautés reprennent du pouvoir sur leur situation et participent à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Les OCASSS mettent en place des espaces de discussion et de délibération où les membres peuvent exercer un véritable pouvoir non seulement sur les processus décisionnels et la définition des orientations de l'organisme, mais aussi sur les enjeux de société.

Enrichissement de la démocratie

Grâce à leur capacité à créer des espaces où la voix des membres de leur communauté est entendue, reconnue et valorisée, les OCASSS nourrissent un sentiment d'appartenance et d'engagement.

Sentiment d'appartenance et d'engagement

Développement de pratiques alternatives

L'enracinement des OCASSS dans leur communauté leur permet de proposer des pratiques alternatives adaptées à des réalités spécifiques, enrichissant ainsi l'ensemble des approches d'intervention sociale.

Références et ressources complémentaires

Un résumé de la démarche ainsi que les références utilisées se trouvent en annexe. Une liste de ressources pour aller plus loin est également disponible.

Pour les consulter : https://trpocb.org/acachezlesocasss/outils-et-publications/

Ce document a été produit par la **Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles**. Il est le fruit de réflexions, de discussions et d'échanges entre les membres du comité de réalisation des outils, les membres de l'équipe de travail et les regroupements membres de la Table.

Merci à toutes les personnes ayant participé au projet.

Mai 2025

Pour citer cette fiche :

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles. (2025). *L'action communautaire autonome en santé et services sociaux.* Mieux comprendre l'ACA en santé et services sociaux. Fiches pratiques et théoriques. https://trpocb.org/acachezlesocasss/outils-et-publications/

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

L'ACA CHEZ LES OCASSS

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

1, rue Sherbrooke Est, Montréal (Qc) H2X 3V8

https://trpocb.org/acachezlesocasss/